



**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° LYC-07-3218 L

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par : TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN - CEDEX

MARQUE COMMERCIALE : PRECONTRAIT 502

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester (71%) enduit sur les deux faces de PVC
(29%) ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 590 g/m²
Epaisseur nominale : 0,47 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-07-3218 du 10 septembre 2007

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2): non limité à priori

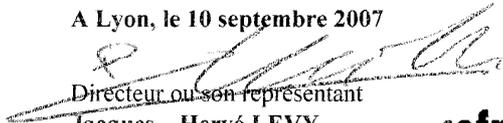
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 10 septembre 2007


Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX
Tél: (+33) (0)4 72 86 16 00 - Fax: (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433430832 00017





Ecully, le 10 septembre 2007
Nos références : JMO
Votre courrier du : 03/09/2007
Références : /

Madame Catherine MERILLON
TISSAGE ET ENDUCTION SERGE
FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN - CEDEX

RAPPORT D'ESSAI N° LYC-07-3218

Echantillons soumis le 03 septembre 2007 par courrier

Objet de la demande : 1 essai au Brûleur électrique
Pour classement de réaction au feu officiel
sur un échantillon référence
PRECONTRAIT 502

Le responsable de l'étude



Jean-Marc ORAISON

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale
Il comporte 3 pages et 0 Annexe(s).

* Seuls les « essais effectués sous le couvert de l'accréditation Cofrac » portent cette mention explicite.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES: ART 2.1 - La demande d'essais et prestations associées dont la réalisation est confiée aux laboratoires de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT fait l'objet d'une demande écrite par le client à laquelle sont obligatoirement joints les échantillons à tester. Cette demande indique avec précision l'identité et les coordonnées du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons, l'objet du travail demandé. ART 2.3.1 - Les demandes sont classées par ordre de réception et les essais repris dans le même ordre. En cas d'urgence ou d'accord contractuel particulier, les essais peuvent être effectués en priorité. Dans ce cas, l'Institut peut majorer le prix mentionné dans le catalogue des essais dans des conditions proposées au client et acceptées. ART 2.2.3 Sur demande du client, un témoin de l'échantillon soumis à essais peut lui être remis muni de l'identification de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT. ART 5.2 - L'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT ne peut être tenu responsable des diverses interprétations et de l'usage qui peut être fait des rapports d'essais, rapports d'interprétations, commentaires, avis et observations. ART VI - L'utilisation et/ou la référence au nom de l'INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT sont subordonnées à l'autorisation écrite de la Direction de l'Institut. ART 2.2.4 - Au terme des essais, la partie résiduelle non utilisée des échantillons est conservée conformément aux procédures du système d'assurance qualité du site de l'Institut où sont réalisés les essais. ART 4.2.2 - Sauf stipulation particulière, les factures et demandes d'acompte sont payables à l'Institut à l'adresse de réalisation des essais et des prestations associées, au comptant par virement, par chèque, à réception de la facture.



Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue 1 69134 ECULLY CEDEX
Tél : (+33) (0)4 72 86 16 00 | Fax : (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017



**RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : **TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN - CEDEX**

Nom et adresse du producteur : **TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN - CEDEX**

Nom et adresse du distributeur : **TISSAGE ET ENDUCTION SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN - CEDEX**

Référence(s) commerciale(s) : **PRECONTRAIT 502**

Description du produit : Tissu polyester (71%) enduit sur les deux faces de PVC
(29%) ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 590 g/m²
Epaisseur nominale : 0,47 mm
Coloris présentés : blanc - sable - bleu

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples
Brûleur électrique

Date de l'essai : 10/09/2007

Lieu de l'essai : IFTH site de LYON

Conditionnement : (23 + 2)° C et (50 + 5) % HR pendant 7 jours minimum

Nombres d'éprouvettes testées : 4
Dimensions des éprouvettes : 600 x 180 mm

ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE
NF P 92-503
Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

 Référence de l'échantillon donnée par le client **PRECONTRAIT 502**
RESULTATS DES ESSAIS

<i>EPROUVETTE</i>	<i>Instants de l'inflammation (en sec)</i>	<i>Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)</i>	<i>Longueur détruite (en cm)</i>	<i>Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)</i>
FACE ENDROIT				
<i>Bleu - Sens chaîne</i>	20/45/75/105	13/9/8/13	25	0
<i>Sable - Sens trame</i>	20/45	2/6	22	0
FACE ENVERS				
<i>Blanc - Sens chaîne</i>	20	8	23	0
<i>Bleu - Sens trame</i>	\	0	17	0

 Moyenne des longueurs détruites en cm : **22**

 Moyenne des largeurs détruites en cm : **0**

 Chutes de gouttes non enflammées : **Non**

 Chutes de gouttes enflammées : **Non**

 Présence de points en ignition se propageant sur distance supérieure à 25cm: **Non**
Observations :